

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

**Sont présents :**

Monsieur Jocelyn Bergeron maire  
Monsieur Herman Dumont conseiller  
Monsieur Maurice Gagnon conseiller  
Monsieur Jacques Leclerc conseiller  
Madame Francine Michaud conseillère  
Madame Jocelyne Sergerie conseillère

**Absente :**

**Les membres présents forment le quorum.**

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière, qui agit à titre de secrétaire.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

**2025-07-130    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire à fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

**Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :**

**D'**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-07-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2025 ET 12 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et du 12 juin 2025 séance extraordinaire qui leur a été transmis à l'avance;

**IL** est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

**Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :**

**D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 2 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2025**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-07-132    APPROBATION-PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES**  
**CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 30 MAI 2025 AU 30 JUIN 2025**  
**POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

7 JUILLET

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l’employeur totalisant les sommes suivantes:

|                                            |             |                     |
|--------------------------------------------|-------------|---------------------|
| Comptes à payer                            |             | 30 924.23 \$        |
| Chèques et prélèvements émis               |             | 106.42 \$           |
| Salaires payés du 18/05/2025 au 28/06/2025 | 6 499.25 \$ |                     |
| Contribution de l’employeur                | 763.22 \$   | 7 262.47 \$         |
| <b>TOTAL</b>                               |             | <b>38 293.12 \$</b> |

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-07-133      CORRESPONDANCE**

a) Invitation inauguration bureau municipal Grosses-Roches

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) ;

De défrayer les frais de déplacement à monsieur le maire

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RAPPORT DES COMITÉS ST-JEAN-DE-CHERBOURG**

Loisir de la Halte : madame la présidente informe le conseil que cette année les loisirs n’organiseront pas de fête champêtre. Toujours les mêmes qui travaillent.

Comité de développement : madame la présidente informe qu’il y aura prochaine rencontre entre les membres.

**2025-07-134      NOMINATION SECRÉTAIRE D’ÉLECTION**

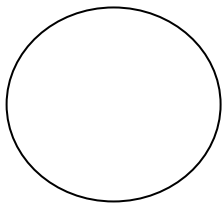
IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)

**De** nommer madame Francine Ouellet Leclerc secrétaire d’élection municipale pour élection  
du 2 novembre 2025 pour la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

Madame Ouellet Leclerc est autorisée à signer tous documents nécessaires à cette fin pour la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg et prendre toutes mesures nécessaires pour cette élection.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**



7 JUILLET

2025-07-135

**NOMINATION DE MONSIEUR JEANNOT MICHAUD POUR  
ACCOMPAGNEMENT DANS LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS DU 2  
NOVEMBRE 2025.**

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) ;

De nommer monsieur Jeannot Michaud pour accompagner madame Francine Ouellet Leclerc, il est mandaté auprès d'Élection Québec ou de toutes autres instances comme représentant la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg

Le mandat de monsieur Jeannot Michaud avec la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg prendra fin au plus tard le 30 novembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-07-136

**CONTRAT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR JEANNOT MICHAUD POUR ÉLECTIONS  
MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025**

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) ;

L'embauche de monsieur Jeannot Michaud comme chargé de projet pour les élections municipales du 2 novembre 2025. Il sera sous la responsabilité de madame Francine Ouellet Leclerc. La rémunération pour ce contrat est fixée à 1 250.00 \$. Ce montant inclus les frais de déplacements et toutes autres frais. Aucune autre rémunération pour ce contrat n'est admissible.

Il est prévu qu'il sera responsable de la formation du personnel électorale, du support pour la rédaction des documents officiels et d'accompagner madame Ouellet Leclerc pour toutes autres besoins liés à l'élection municipal de 2025.

À la fin de l'élection il se verra nous soumettre un résumé du temps effectuées et des tâches accomplies accompagnées de la facture au montant de 1 250.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-07-137

**RÈGLEMENT POUR CONTENEUR**

IL est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

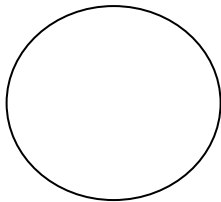
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

**QUE** la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg révise son règlement sur les conteneurs pour amendement.

**QUE** la municipalité autorise hors périmètre de la municipalité l'autorisation de deux (2) conteneurs et à l'intérieure de son périmètre un (1) conteneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

7 JUILLET



**POINT D'INFORMATION**

L'arpenteur AG/360 nous informe que les dames Sylvie et Lise Lévesque devraient la semaine prochaine allée signé les documents pour la parcelle de terrain pour la rue du parc.

En attente de l'architecte pour les changements du centre communautaires concernant l'ancien local de la chiffonnière.

M. Lussier nous informe que les documents de la TECQ 2019-2024 sont en étude pour acceptation.

Programme nouveaux horizon des aînés confirmation de la demande d'aide financière de 25 000.00 \$ pour le parc intergénérationnel

MRC volet 4 FRR confirmation pour demande d'aide financière au montant de 73 000.00 \$ pour le projet parc intergénérationnel.

Le montant du projet du parc intergénérationnel est prévu pour 122 931.03

**2025-07-138 SOUSSION DE MONSIEUR MICHEL D'ASTOUS POUR PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL au montant de 94 000.00 \$**

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter la soumission de monsieur Michel D'Astous au montant de 94 000.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-07-139 PREMIER VERSEMENT POUR LE PROJET DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU MONTANT DE 22 995.00 \$**

Il est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

**QUE** la Municipalité fasse le premier versement à l'entreprise Michel D'Astous au montant de 22 995.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-07-140 STRUCTURE DANGEREUSE SUR LA ROUTE DE LA GRANDE-ÉCLUSE**

**CONSIDÉRANT QU'**un aménagement sur la route de la Grande-Écluse a été fait par un citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** cette structure est dangereuse pour ceux qui voyage dans ce coin;

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

**D'autoriser** le démantèlement de cette structure d'envoyer une lettre enregistrer à la personne et si aucun acte est pris pour remédier à cette demande d'envoyer l'employé municipal remédier à la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**CONSIDÉRANT QUE** les conteneurs ont été placé sur le terrain de l'ancienne école en attendant que son emplacement véritable soit prêt à les recevoir sur le terrain de la municipalité dans la route de la Grande-Écluse matricule 3313 34 3056

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

**Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**

**De demander une soumission pour le déménagement des conteneurs.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

Une demande est faite à la municipalité pour autorisation au 11, 8<sup>e</sup> rang est par le propriétaire monsieur Francis Lacroix lui permettant de placer leurs roulottes pour l'hiver à compter de la fin du mois d'octobre jusqu'à fin mai début juin.

Après discussion entre monsieur Lacroix et les membres du conseil et lui ayant expliqué les règlements pour ce terrain;

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

**Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**

**QUE** monsieur Lacroix soit autoriser pour la remise de ses roulottes pour la période demandé et qu'il autorise le déneigeur de la municipalité à virer dans sa cour. Aucun bâtiment ne peut être construit sur ce morceau de terrain sauf si l'achat d'une parcelle de terrain est fait pour correspondre aux règlements, En aucun temps il y aura activités ou camping sur ce terrain c'est vraiment pour ranger les roulottes pendant la période inscrite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

Monsieur Boulay demande l'autorisation pour l'exploitation du café-resto de la Halte des Montagnes sur une base annuelle, soit 12 mois par année.

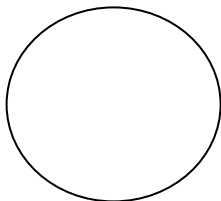
Monsieur Boulay propose un loyer mensuel de 500.00 \$ à la municipalité pour l'utilisation de l'espace. Il s'engage à prendre soin des équipements de la municipalité mis à sa disposition, à en faire un usage respectueux, et à en assurer l'entretien et la propreté tout au long de l'exploitation. Prévoit d'opérer comme cantine du jeudi au dimanche, avec possibilité d'ajuster l'horaire en fonction de l'achalandage et à respecter toutes les réglementations municipales en vigueur et de collaborer étroitement avec la municipalité. Et n'aura aucun permis d'alcool.

**Monsieur Boulay consent à défrayer la moitié de la vidange de boues septique s'il est nécessaire.**

**Les profits de la table de billard resteront à la municipalité.**

**CONSIDÉRANT QU'**un service de restauration sera offert aux citoyens et un contrat mieux adapter aux besoins financiers de la municipalité;

**ATTENDU QU'il** a toujours été dit que si un particulier désirait exploiter le café à l'année cela était la priorité;



7 JUILLET

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser monsieur Boulay pour l'exploitation de la cantine à la Halte des Montagnes suivant les conditions ci-haut si les conditions ne sont pas respectées la municipalité mettra fin à cette entente avec préavis d'un (1) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE**

**2025-07-144 NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LOCATION DU CAFÉ RESTO AU LOISIRS DE LA HALTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location avec les Loisirs de la Halte à pris fin d'avril ;

**CONSIDÉRANT QUE** les loisirs ont exploité le café resto durant environ 2 mois cette hiver 2024-2025

**CONSIDÉRANT QUE** à chaque année le comité des loisirs n'est pas certain d'ouvrir le café manque de bénévoles;

**ATTENDU QUE** le conseil a toujours dit que si un particulier désirait exploiter le café à l'année cela était la priorité;

L'ouverture de la cantine à l'année par un exploitant privé permet d'offrir un service de proximité essentiel pour les citoyens, les touristes et les visiteurs

Cette décision s'explique par un changement d'un nouveau contrat annuel mieux adapté aux besoins financiers de la municipalité

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De ne pas renouveler le contrat de location du café resto au comité de Loisirs de la Halte des Montagnes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-07-145 CONGÉ D'ÉTÉ**

Monsieur le maire avise que le bureau municipal sera fermé du 28 juillet au 10 août 2025. Reviens pour le 11 août pour séance ordinaire à 19h.

Il est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter les congés comme mentionner.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2025-07-146 ENREGISTREMENT POUR LE TRAILER (remorque)**

**CONSIDÉRANT QUE** les enregistrement pour le trailer sont perdu ;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères);

D'autoriser monsieur Jocelyn Bergeron maire de Saint-Jean-de-Cherbourg à demander l'enregistrement pour le trailer au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg auprès des autorités compétente;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**